



des débits élevés d'échantillons pour l'analyse simultanée en vue de faciliter les études de criblage pour les trois catégories de matériaux d'échafaudage (scaffold) et d'isolats de cellules ainsi que pour le fémur humain. Le bioréacteur produit une pression hydrostatique variable et des forces hydrostatiques cycliques intermittentes longues durées dans un incubateur standard, capable d'accueillir à la fois des échafaudages de cultures monocouches et de cultures en 3 dimensions à des fréquences 0,3 Hz et de 1 Hz.

Rappelons qu'Instron est un des leaders mondiaux de la fabrication de matériels destinés aux essais des matériaux et des structures. Ces systèmes permettent d'évaluer des matériaux qui vont des tissus biologiques aux alliages à haute résistance. Les systèmes Instron permettent de réaliser de nombreux types d'essai, dont les essais de compression, cycliques, de fatigue, d'impact, rhéologiques, de traction et de torsion. Le large éventail de services proposés par Instron, qui couvre la vérification des

performances et de la conformité des systèmes avec les normes d'étalonnage, le déménagement de systèmes d'essai, la formation et la maintenance préventive, permet à la société d'offrir les avantages d'un fournisseur unique doté d'un service client de proximité. Répartis dans le monde entier, les Centres d'excellence Instron garantissent que chaque système Instron résulte d'un engagement et d'une conscience professionnelle extrêmes en termes de qualité et de satisfaction du client. En étant membre de divers comités

de normalisation ASTM et ISO, Instron est en mesure d'avoir connaissance à la source des modifications les plus récentes des normes qui concernent ses clients.

**Pour en savoir plus :**

Instron France S.A.S.  
Tél. : +33 1 39 30 66 30  
Fax : +33 1 30 64 67 11  
[www.instron.tm.fr](http://www.instron.tm.fr)

## Seifi Ghasemi, nouveau PDG d'Air Products



Seifi Ghasemi, nouveau PDG d'Air Products

Le Conseil d'administration d'Air Products (NYSE : APD) a nommé 19 juin 2014 Seifi Ghasemi au poste de Président Directeur Général du Groupe. Il a pris ses

nouvelles fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Mr Ghasemi était l'un des directeurs de la société ainsi que le PDG de Rockwood Holdings, Inc. (NYSE : ROC). Il succède à John E. McGlade qui prend sa retraite.

Mr Ghasemi, qui avait rejoint le Conseil d'administration d'Air Products en septembre 2013, est un dirigeant d'entreprise internationale accompli, qui allie de façon idéale une grande perspicacité financière et opérationnelle, une expérience significative dans la gestion d'un portefeuille international et une véritable expertise dans le domaine des gaz industriels, des produits chimiques de spécialité et des matériaux de pointe. Depuis 2001, il occupe le poste de PDG de Rockwood Holdings, un leader mondial dans les produits chimiques inorganiques de spécialité et les matériaux avancés. Avant de rejoindre Rockwood, il avait exercé un grand nombre de responsabilités de premier plan dans des sociétés industrielles mondiales, dont celle de PDG de GKN Sinter Metals, Inc et des postes de cadre supérieur au sein du groupe BOC, aujourd'hui intégré à Linde AG.

« Seifi est un leader aussi respecté que dynamique qui peut se prévaloir d'avoir offert d'excellents retours sur investissements aux actionnaires et réalisé de solides performances financières. Air Products a d'ores et déjà bénéficié de ses lumières et de ses conseils au sein du Conseil d'administration et nous sommes ravis que ses indéniables talents continuent de profiter aux salariés, actionnaires, clients et publics d'Air Products, convaincus qu'il contribue à accélérer la dynamique de notre secteur » a déclaré Evert Henkes, président directeur du Conseil d'administration du Groupe. Henkes

a ajouté que le Conseil souhaitait également remercier et honorer John McGlade pour ses quelque 40 années au service d'Air Products et les qualités managériales dont il a fait preuve durant tout ce temps.

« Air Products est une entreprise unique, mondiale, occupant une position de leader sur divers marchés dans des régions clés et dotée d'une empreinte géographique judicieusement répartie. Je suis excité par les nombreuses perspectives de croissance significative qui s'offrent à nous, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'environnement ou des marchés émergents. L'opportunité qui m'est donnée de contribuer au progrès de cette grande société et d'améliorer ses retours sur investissements est un immense privilège. J'ai hâte de travailler avec l'ensemble de nos collaborateurs pour conduire Air Products encore plus loin » a déclaré Mr Ghasemi.

Pour plus d'informations : <http://www.airproducts.fr/>

## Des dossiers de candidature conjoints pour obtenir l'autorisation REACH pour l'usage de dichromate de potassium dans la fabrication de kits de tests DCO

Bruxelles, 7 juillet 2014 - Trois fabricants allemands de kits de tests DCO (demande chimique en oxygène), MACHEREY NAGEL GmbH & Co. KG, Merck KGaA et Tintometer GmbH, ont formé un consortium à la mi-2013 (COD2 Consortium), afin d'élaborer conjointement les dossiers de candidature pour obtenir l'autorisation REACH pour l'usage de dichromate de potassium dans la fabrication de ces kits de tests.

Les travaux avancent bien et devraient être achevés à la fin 2014. Les trois sociétés pourront ensuite demander une autorisation à l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques, basée à Helsinki). La Commission européenne est compétente pour accorder les autorisations nécessaires. La procédure de décision devrait normalement durer un an et demi à deux ans.

L'évaluation de la DCO pour l'analyse des eaux usées est obligatoire en vertu de la directive CEE 91/271 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Elle peut être effectuée soit par le biais de méthodes standardisées (ex. minéralisation et titrage) ou via les tests de DCO en tube, plus commodes, conformément à la norme EN ISO 15705.

Le dichromate de potassium est une substance figurant dans l'annexe XIV de la réglementation REACH. L'utilisation de substances reprises dans cette annexe requiert l'autorisation REACH. Cependant, l'autorisation n'est requise que pour la fabrication de tests DCO en tube, pas pour leur utilisation subséquente par les sociétés de traitement des eaux et par les communes

(Article 56(3) REACH, lu conjointement avec l'Article 3(23) REACH : exemption à des fins d'activités de recherche et de développement scientifiques, ce qui inclut les analyses de routine).

Les fabricants de tests DCO en tube qui n'auront pas demandé l'autorisation nécessaire à la date du 21 mars 2016, ne pourront plus produire ces kits de tests dans l'Union européenne à partir du 21 septembre 2017 (« sunset date »).

Les trois membres du consortium COD2 sont certains que leur demande d'autorisation recevra une réponse positive. Les exploitants des usines de traitement des eaux usées ne devraient donc pas s'inquiéter. Les membres du consortium comptent sur une disponibilité permanente des tests DCO en tube.

Pour plus d'informations sur la directive CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (voyez en particulier la table 1 dans l'annexe I) : [eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TEXT/PDF/?uri=CELEX:01991L0271-20081211&rid=1](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TEXT/PDF/?uri=CELEX:01991L0271-20081211&rid=1)

Pour plus d'informations sur le consortium COD2 : [www.jonesdayreach.com/SubstancesDocuments/COD2%20Consortium%20Agreement%20\(un signed\).PDF](http://www.jonesdayreach.com/SubstancesDocuments/COD2%20Consortium%20Agreement%20(un%20signed).PDF)